

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Article 1 : Organisation du jeu

La Société COSY DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé 656 rue George Sand, 42350 LA TALAUDIERE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le n° 834 118 317 (ci-après dénommé « la Société organisatrice »),

Organise du 26 janvier 2026 au 1^{er} février 2026 inclus, un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé «**VEGANUARY** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Participation au Jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de 18 ans ou plus à la date de participation,
- résidant en France métropolitaine,
- ayant acheté une recette de pizza ou panuozzo avec un produit de la marque La Vie pendant la semaine du jeu concours dans l'une des pizzerias de l'enseigne Pizza Cosy,
- et ayant adhéré au programme de fidélité de l'enseigne organisatrice.

A l'exclusion :

- du personnel de la Société organisatrice,
- du personnel des sociétés participantes à l'organisation du jeu,
- ainsi qu'aux membres de leur famille (même nom, même adresse).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. La Société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler l'identité des participants.

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le Jeu ou de modifier la nature des lots, d'une valeur équivalente, sans préavis.

La participation au jeu s'effectue dans toutes les pizzerias du groupe, toutes étant considérées comme participantes.

Un gagnant sera désigné dans chacune des pizzéries participantes.

Un seul bulletin de participation est enregistré par personne, quel que soit le nombre de recette comprenant un produit de la marque La Vie achetés pendant la Durée du Jeu. Acheter plusieurs produit n'augmente donc pas les chances de gain.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 : Modalités du Jeu

À l'issue du Jeu, un tirage au sort sera réalisé le 2 février 2026, sous contrôle de l'organisateur, parmi l'ensemble des participants remplissant les conditions de participation.

Les gagnants seront contactés directement par téléphone via les coordonnées renseignées lors de son inscription au programme de fidélité.

La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-réception du message les informant de leur gain.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de sept (7) jours calendaires, un nouveau tirage pourra être organisé dans la même pizzeria afin de désigner un gagnant de remplacement.

Article 4 : Acceptation

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur Internet ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Article 5 : Dotation

Les gagnants de chacun des restaurants recevront une box en collaboration avec La Vie comprenant :

- Une barre protéinée vegan de la marque Koro¹ ;

¹ Ingrédient : Édulcorants : maltitol, sucralose ; Glaçage au cacao 28 % avec édulcorant (édulcorant : maltitol ; beurre de cacao, poudre d'extrait de riz, pâte de cacao, poudre de lait de coco, inuline, émulsifiant : lécithines, sel), protéine de pois, PROTÉINE DE SOJA, humectant : glycérine ; poudre de framboise lyophilisée 2,9 %, protéine de fève, beurre de cacao, farine de graines de caroube, poudre de cacao maigre, protéine de riz, émulsifiant : lécithines; arôme naturel, sel, acidifiant : cide citrique - Peut contenir du GLUTEN, OEUFS, LAIT (LACTOSE), ARACHIDES, et FRUITS A COQUE (<https://www.koro.fr/barre-proteinee-deluxe-vegan-framboise-chocolat-55-g>)

- Une planche de stickers La Vie ;
- Une Tog Bag La Vie ;
- Un bon d'achat de dix euros (10 €), valable dans le restaurant Pizza Cosy où le gagnant a participé et remporté le jeu concours ;
- Un shaker estampillé Pizza Cosy ;
- Un tablier adulte estampillé Pizza Cosy ;
- Une serviette de sport estampillé Pizza Cosy.

Article 6 : Autorisation

Par leur participation, les gagnants autorisent la société organisatrice à exploiter gratuitement leur image, prénom, nom, ville à des fins d'information liées au présent jeu et/ou à ses résultats sur le site web, la newsletter ou les réseaux sociaux de la marque PIZZA COSY.

Article 7: Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du présent jeu-concours, aucune collecte spécifique de données personnelles n'est effectuée en dehors de celles déjà recueillies dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité de l'enseigne organisatrice.

La participation au jeu est automatique dès lors que le participant :

- achète une recette de pizza ou panuozzo avec un produit de la marque La Vie pendant la semaine du jeu concours dans l'une des pizzerias de l'enseigne Pizza Cosy,
- et est adhérent au programme de fidélité.

À ce titre, les données personnelles éventuellement utilisées pour les besoins du jeu (telles que nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse e-mail) sont celles déjà fournies lors de l'adhésion au programme de fidélité, lequel est régi par des conditions générales d'utilisation distinctes.

Ces CGU précisent notamment :

- les données collectées lors de l'adhésion au programme de fidélité,
- les finalités du traitement,
- les bases légales,
- les durées de conservation,
- les droits des personnes concernées,

- ainsi que les modalités d'exercice de ces droits conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'ensemble des traitements de données à caractère personnel liés à la participation au présent jeu s'effectue donc dans le strict cadre des CGU du programme de fidélité.

Les données seront utilisées exclusivement pour :

- vérifier l'éligibilité des participants au jeu,
- procéder au tirage au sort,
- contacter les gagnants,
- et assurer la remise de la dotation.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité) à tout moment en contactant le responsable de traitement selon les modalités précisées dans les CGU du programme de fidélité.

En cas de difficulté non résolue, les participants peuvent adresser une réclamation à notre adresse mail service@pizzacosy.fr ou à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) via www.cnil.fr.
